

19 février 2021

Azerbaïdjan : Les mutilations sexuelles féminines (MSF)

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Table des matières	2
1. Définition et typologie des Mutilations sexuelles féminines (MSF)	3
2. Cadre légal	3
3. Prévalence et communautés concernées	4
3.1. Des cas d'excisions rapportés épisodiquement par les médias.....	4
3.2. Zones géographiques signalées : des districts du Nord/Nord-Ouest de l'Azerbaïdjan.....	4
3.3. Communautés signalées pour la pratique de l'excision : certaines ethnies originaires du Daghestan (Fédération de Russie)	5
4. L'attitude des autorités et de la société civile	5
Bibliographie	7

Résumé : En Azerbaïdjan dont la population est en majorité musulmane chiite, des cas de pratiques d'excision ont été rapportés de façon épisodique par la presse, sans qu'ils ne soient eux-mêmes recensés et confirmés par les autorités. Selon les faits rapportés, les mutilations sexuelles féminines se pratiquent en secret, entre femmes, dans des communautés villageoises, montagnardes, situées au Nord/Nord-Ouest de l'Azerbaïdjan, près des frontières du pays avec la Géorgie et la Russie, au sein d'ethnies principalement originaires du Nord-Caucase, notamment du Daghestan en Fédération de Russie, telles que les Avars et les Akhvakhs. Les autorités n'apportent pas de réponses spécifiques à cette pratique qui est souvent ignorée également par les organisations de défenses de droits humains et les victimes ne s'adressent pas aux autorités pour porter plainte.

Abstract : In Azerbaijan, whose population is predominantly Shia Muslims, cases of female circumcision have been reported episodically by the press, without themselves being identified and confirmed by the authorities. According to the reported facts, female sexual mutilation is practiced in secret, between women, in village and mountain communities, located in the North / North-West of Azerbaijan, near the country's borders with Georgia and Russia, within ethnic groups mainly from the North Caucasus, especially Dagestan in the Russian Federation, such as the Avars and Akhvakhs. The authorities do not provide specific responses to this practice, which is often ignored by human rights organizations as well, and victims do not turn to the authorities to file a complaint.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Définition et typologie des Mutilations sexuelles féminines (MSF)

Les expressions « mutilations génitales féminines » (MGF) et « mutilations sexuelles féminines » (MSF) désignent les mêmes pratiques néfastes, la seconde terminologie ayant été adoptée par des organismes tels que l'Académie nationale de médecine pour rendre compte du fait que c'est le caractère sexuel de la vulve et du clitoris qui est affecté.

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)¹, « les mutilations sexuelles féminines sont des interventions qui altèrent ou lèsent intentionnellement les organes génitaux externes de la femme pour des raisons non médicales. Ces pratiques ne présentent aucun avantage pour la santé des jeunes filles et des femmes. Elles peuvent provoquer de graves hémorragies et des problèmes urinaires, et par la suite des kystes, des infections, la stérilité, des complications lors de l'accouchement, et accroître le risque de décès du nouveau-né. Elles sont pratiquées le plus souvent sur des jeunes filles entre l'enfance et l'âge de 15 ans. Les mutilations sexuelles féminines sont une violation des droits des jeunes filles et des femmes. »

L'OMS distingue quatre catégories de mutilations sexuelles féminines, les deux formes les plus fréquentes étant l'excision et l'infibulation :

Type 1 – la clitoridectomie : ablation partielle ou totale du clitoris et, plus rarement, du prépuce (repli de peau qui entoure le clitoris)

Type 2 – l'excision : ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans excision des grandes lèvres

Type 3 – l'infibulation : rétrécissement de l'orifice vaginal par recouvrement, réalisé en sectionnant et en repositionnant les petites lèvres, ou les grandes lèvres, parfois par suture, avec ou sans excision

Type 4 – toutes les autres interventions néfastes pratiquées sur les organes génitaux féminins à des fins non médicales, comme par exemple, piquer, percer, inciser, racler et cautériser les organes génitaux.

Les MSF sont considérées par la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (dite Convention d'Istanbul) comme étant une « violation grave des droits humains des femmes et des filles »². Selon cette même Convention « la culture, la coutume, la religion, la tradition ou le prétendu "honneur" ne peuvent être « considérés comme justifiant de tels actes »³.

2. Cadre légal

Selon l'article 38 « Mutilations génitales féminines » de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (dite Convention d'Istanbul) « les parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour ériger en infractions pénales, lorsqu'ils sont commis intentionnellement », les actes de MSF ou le fait de contraindre une femme ou d'inciter ou de contraindre une fille à subir un tel acte⁴. Or, **l'Azerbaïdjan, bien que membre du Conseil de l'Europe, n'est pas signataire de la Convention d'Istanbul**⁵.

En outre, dans un dossier consacré à la pratique de l'excision dans le Caucase de juin 2018, le média *Kavkazskii Ouzel* affirmait que l'excision n'était pas explicitement interdite par la législation azerbaïdjanaise⁶.

¹ OMS, 02/2016, [url](#)

² Conseil de l'Europe, Préambule, p. 6, 12/04/2011, [url](#)

³ Conseil de l'Europe, Article 12, p. 12, 12/04/2011, [url](#)

⁴ Conseil de l'Europe, Article 38, p. 19, 12/04/2011, [url](#)

⁵ Conseil de l'Europe, « Etat des signatures et ratifications du traité 210 - Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique », situation au 16/02/2021, [url](#) ; Pays-Bas, Ministère des Affaires étrangères, p.50 et 62, 02/07/2020, 111 p., [url](#) ; Kavkazskii Ouzel, 07/06/2018, [url](#) ; Nastoiachtchee Vremia, 25/06/2020, [url](#)

⁶ Kavkazskii Ouzel, 07/06/2018, [url](#)

Toutefois, selon le porte-parole du Comité d'Etat pour la Famille, les Femmes et les Enfants, Elgün SAFAROV (Səfərov), et le responsable du Centre des droits humains d'Azerbaïdjan, Eldar ZEÏNALOV, dont les propos sont rapportés par les médias en 2020, dès lors que **l'acte d'excision est une infraction intentionnelle de lésions corporelles graves** ne répondant à aucune nécessité médicale, il relève de **l'article 126 du Code pénal relatif aux atteintes lourdes à la santé des personnes**⁷, qui prévoit entre 3 à 8 ans de prison (partie 1) et, dans des circonstances aggravées, jusqu'à 12 ans (parties 2 et 3)⁸.

3. Prévalence et communautés concernées

3.1. Des cas d'excisions rapportés épisodiquement par les médias

Il n'existe aucune donnée fiable sur l'existence et la prévalence des mutilations sexuelles féminines en Azerbaïdjan⁹. Toutes les sources publiques consultées s'accordent toutefois à souligner leur caractère marginal, voire exceptionnel¹⁰.

Selon l'Union interparlementaire, organisation internationale qui rassemble les Parlements des Etats souverains, la pratique de l'excision n'existe pas et n'a jamais existé en Azerbaïdjan¹¹. Selon divers médias azerbaïdjanais, toutefois, des cas de MSF ont été récemment signalés dans certains villages d'Azerbaïdjan, notamment au sein de communautés montagnardes, bien que ces informations soient « vagues »¹², selon le responsable du Centre des droits humains d'Azerbaïdjan, Eldar ZEÏNALOV, et qu'elles n'aient pas été officiellement confirmées¹³. Interrogé en décembre 2020 par le site d'informations *Media.Az*, Eldar ZEÏNALOV qualifiait d'ailleurs la pratique « d'exotique » pour le pays, soulignant qu'elle est inexistante chez les peuples chiites et que les peuples sunnites sont loin de tous y recourir¹⁴. [Nota bene : il est estimé que 96% de la population de l'Azerbaïdjan est musulmane dont 65% à 75% sont des chiites¹⁵.]

Selon un article publié sur le site d'informations *Qafqazinfo* en mai 2020, la dénonciation de l'existence de MSF dans certains villages du nord-ouest du pays par une activiste féministe, Nurlana JALIL, a suscité de nombreuses discussions et quelques témoignages sur les réseaux sociaux azerbaïdjanais¹⁶. Selon ces témoignages, confirmés par une enquête du site d'informations *Nastoïachtchee Vremia*, l'excision est pratiquée entre femmes sur des enfants âgées de deux à trois ans, qui sont présentées par leur mère ou leur grand-mère à la personne exécutante sans que les hommes, maris et pères, n'en soient informés¹⁷. Selon Nurlana JALIL, elle ne se pratique pas en Azerbaïdjan en coupant le clitoris ou la vulve, comme cela peut se faire dans d'autres pays, mais en coupant le clitoris et en prélevant une petite quantité de sang¹⁸. Les personnes exécutant l'opération se voient ensuite attribuer une petite somme en récompense¹⁹.

3.2. Zones géographiques signalées : des districts du Nord/Nord-Ouest de l'Azerbaïdjan

Les différentes sources ont associé les pratiques coutumières d'excision en Azerbaïdjan aux régions nord²⁰ et nord-ouest du pays, notamment dans des villages isolés de montagne²¹. Selon *Az Xeber*, les

⁷ Nastoïachtchee Vremia, 25/06/2020, [url](#); Media.Az, 07/12/2020, [url](#)

⁸ Pour une version traduite en anglais de l'article 126 du Code pénal azerbaïdjanais, voir : Azerbaïdjan, « Criminal Code of the Republic of Azerbaijan » (traduction en anglais), p. 56, [url](#)

⁹ Kavkazskii Ouzel, 07/06/2018, [url](#)

¹⁰ Kavkazskii Ouzel, 07/06/2018, [url](#); Az Xeber, 12/10/2012, [url](#); Ann Az, 16/08/2016, [url](#); Media.Az, 07/12/2020, [url](#)

¹¹ Kavkazskii Ouzel, 07/06/2018, [url](#)

¹² Kavkazskii Ouzel, 07/06/2018, [url](#)

¹³ Az Xeber, 12/10/2012, [url](#); Ann Az, 16/08/2016, [url](#); Kavkazskii Ouzel, 07/06/2018, [url](#)

¹⁴ Media.Az, 07/12/2020, [url](#)

¹⁵ Pays-Bas, Ministère des Affaires étrangères, 02/07/2020, p. 69, [url](#)

¹⁶ Qafqaz Info, 21/05/2020, [url](#)

¹⁷ Nastoïachtchee Vremia, 25/06/2020, [url](#); Qafqaz Info, 21/05/2020, [url](#)

¹⁸ Qafqaz Info, 21/05/2020, [url](#)

¹⁹ Nastoïachtchee Vremia, 25/06/2020, [url](#)

²⁰ Ann Az, 16/08/2016, [url](#); Nastoïachtchee Vremia, 25/06/2020, [url](#)

²¹ Qafqaz Info, 21/05/2020, [url](#); Nastoïachtchee Vremia, 25/06/2020, [url](#); Media.Az, 07/12/2020, [url](#)

localités où les filles sont circoncises sont celles qui ont par ailleurs la plus forte incidence de violence sexuelle contre les femmes²².

Nastoïachtchee Vremia a précisé qu'il s'agissait surtout d'une zone montagneuse frontalière du district de Kvarélie en Géorgie²³, située à 370 kilomètres de Bakou²⁴. Les districts les plus concernés sont, selon ce site d'informations et *Qafqazinfo*, les districts de Zagatala et de Balakan²⁵, notamment les villages de Danatchi, Yolayrich, Makov, Car, Matsex, Djar et Balaka à Zagatala, Pachan, Kebelob, Mazykh, Iolaïrydj, Akhakhder et Zilban²⁶. Selon *Az Xeber*, des petites filles sont excisées dans les localités de Gusar et de Balakan, selon des traditions locales²⁷. Toutefois, des membres du personnel médical des hôpitaux de ces deux localités, contactés par la rédaction, ont affirmé n'avoir eu connaissance d'aucun cas d'excision²⁸.

3.3. Communautés signalées pour la pratique de l'excision : certaines ethnies originaires du Daghestan (Fédération de Russie)

Selon le défenseur des droits humains Eldar ZEÏLANOV cité par *Media.Az* en décembre 2020, l'excision se pratique en Azerbaïdjan parmi des communautés ethniques qui comptent peu de membres²⁹. Elle existe en particulier dans les localités où vivent de façon compacte des peuples du Caucase du nord, principalement originaires du Daghestan (Fédération de Russie), en particulier les Avars et les Akhvakhs³⁰ ou, plus globalement, toutes les ethnies du groupe « Ando-Tsez » dont ils font partie³¹. L'excision n'est pas pour autant une pratique très répandue parmi les 50 000 Avars vivant en Azerbaïdjan et ne concerne pas l'ensemble de la communauté³².

4. L'attitude des autorités et de la société civile

En juin 2018, *Kavkazskii Ouzel* a affirmé que ni le ministère de la Santé, ni le Comité d'Etat de la religion ne menaient d'enquêtes au sujet des pratiques d'excision³³.

Selon *Nastoïachtchee Vremia*, la plupart des défenseurs des droits humains et des structures étatiques n'ont jamais entendu parler de l'existence de l'excision en Azerbaïdjan³⁴. Plusieurs sources ont rapporté en 2020 des propos du porte-parole du Comité d'Etat pour la Famille, les Femmes et les Enfants, Elgün SAFAROV (Səfərov), selon lequel son institution n'avait reçu ni appel, ni plainte officielle concernant des mutilations sexuelles féminines en Azerbaïdjan, et ce depuis 1991³⁵. Le défenseur des droits humains Eldar ZEÏLANOV, qui compare la situation avec la pratique des mariages religieux précoces, a estimé que la corruption ou des ordres venant de la hiérarchie au sein des administrations contribuent à ce que les autorités publiques ferment les yeux sur de telles pratiques³⁶.

Toutefois des médecins gynécologues ont témoigné qu'il arrive, lors d'exams, qu'ils se rendent compte que des excisions ont été pratiquées sur leurs patientes³⁷. De l'avis d'Eldar ZEÏLANOV, les jeunes femmes sur lesquelles a été pratiquée une excision ressentent une honte à en parler parce que cela les rabaisserait au statut des femmes des « villages africains » et parce qu'elles ne veulent pas exposer leurs parents et les médecins qui ont fait l'acte d'excision. Elles ne s'adressent donc pas aux autorités³⁸.

²² Az Xeber, 12/10/2012, [url](#)

²³ Nastoïachtchee Vremia, 25/06/2020, [url](#)

²⁴ Nastoïachtchee Vremia, 25/06/2020, [url](#)

²⁵ Qafqaz Info, 21/05/2020, [url](#) ; Nastoïachtchee Vremia, 25/06/2020, [url](#)

²⁶ Qafqaz Info, 21/05/2020, [url](#)

²⁷ Az Xeber, 12/10/2012, [url](#)

²⁸ Az Xeber, 12/10/2012, [url](#)

²⁹ Media.Az, 07/12/2020, [url](#)

³⁰ Qafqaz Info, 21/05/2020, [url](#) ; Nastoïachtchee Vremia, 25/06/2020, [url](#)

³¹ Nastoïachtchee Vremia, 25/06/2020, [url](#)

³² Nastoïachtchee Vremia, 25/06/2020, [url](#)

³³ Kavkazskii Ouzel, 07/06/2018, [url](#)

³⁴ Nastoïachtchee Vremia, 25/06/2020, [url](#)

³⁵ Qafqaz Info, 21/05/2020, [url](#) ; Media.Az, 07/12/2020, [url](#)

³⁶ Media.Az, 07/12/2020, [url](#)

³⁷ Media.Az, 07/12/2020, [url](#)

³⁸ Media.Az, 07/12/2020, [url](#)

En décembre 2020, Eldar ZEÏNALOV ajoutait que l'excision se pratiquait en Azerbaïdjan dans certaines communautés où il n'est pas admis d'en parler avec des journalistes ou des défenseurs des droits humains³⁹. Quant à elle, la responsable de l'association d'aide aux femmes Mehriban ZEÏNALOVA concluait, en se fondant sur des enquêtes de terrain menées auprès de femmes des communautés villageoises concernées qui avaient fait remonter peu d'informations, que la question n'avait pas un caractère massif et n'était probablement pas d'actualité⁴⁰.

³⁹ Media.Az, 07/12/2020, [url](#)

⁴⁰ Media.Az, 07/12/2020, [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés en février 2021.

Texte juridique

Azerbaïdjan, « Criminal Code of the Republic of Azerbaijan » (traduction en anglais), 202 p., version en vigueur au 16/05/2018,
Voir article 126 page 56)
https://www.legislationline.org/download/id/8304/file/Azerbaijan_CC_am2018_en.pdf

Organisations intergouvernementales

Conseil de l'Europe, « Etat des signatures et ratifications du traité 210 - Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique », situation au 17/02/2021,
<https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/210/signatures>

OMS, « Mutilations sexuelles féminines, Aide-mémoire n°241 », 02/2016,
<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/fr/>

Conseil de l'Europe, « Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique », 12/04/2011
<https://rm.coe.int/1680462533>

Institutions nationales

Pays-Bas, Ministère des Affaires étrangères, « General Country of Origin Information Report Azerbaijan », 02/07/2020, 111 p.
https://www.ecoi.net/en/file/local/2038448/2020_07_MinBZ_NLMFA_COI_Report_Azerbaijan_Algeme_en_ambtsbericht_Azerbeidzjan.pdf

Médias

Media.Az, « Делают ли у нас женское обрезание, и если да, то кто, где и как? Media.Az разбирается в сложном вопросе » (existe-t-il chez nous des pratiques d'excision et si oui par qui, où et comment ? Media.Az démêle cette question complexe), 07/12/2020
<https://media.az/society/1067800348/zhenschine-polovaya-sfera-nuzhna-ne-dlya-udovolstviya-a-dlya-detorozhdeniya-o-zhenskom-obrezanii-v-ar/>

Nastoïachtchee Vremia, « Настоящее Время выяснило, что на севере Азербайджана практикуют "женское обрезание" » (Nastoïachtchee Vemira a découvert que l'excision est pratiquée dans le Nord de l'Azerbaïdjan), 25/06/2020
<https://www.currenttime.tv/a/female-genital-mutilation-azerbaijan/30688918.html>

Qafqaz Info, « Azərbaycanca qadın sünneti ilə bağlı iddialara cavab » (Réponse aux allégations de mutilation génitale féminine en Azerbaïdjan), 21/05/2020
<https://qafqazinfo.az/news/detail/azerbaycanda-qadin-sunneti-ile-bagli-iddialara-cavab-287871>

Kavkazskii Ouzel, « Женское обрезание на Кавказе » (L'excision au Caucase), 07/06/2018
<https://www.kavkaz-uzel.eu/articles/291886/>

Ann Az, « Dağıstanda "qadın sünneti" geniş yayılıb » (La «circoncision féminine» est répandue au Daghestan), 16/08/2016

<https://ann.az/az/daistanda-qadin-sunneti-genis-yayilib/>

Az Xeber, « Azərbaycanca qadın sünneti » (Circoncision féminine en Azerbaïdjan), 12/10/2012

<https://azxeber.com/az/sok-azerbaycanda-qadin-sunneti/>